

Le Conseil Général du Jura veut-il la disparition de Jura Nature Environnement ?

C'est en tout cas l'interprétation que l'on peut faire du **blocage** qu'il pratique concernant la **subvention qui nous a été attribuée le 25 juin 2010** par sa Commission permanente.

En effet si cette subvention ne nous est pas versée comme elle le devait avant la fin de l'année et alors que tout le travail que cette subvention finance a déjà été réalisé, JNE sera contrainte de **licencier ses 2 salariés dans 2 mois**. Ayant appris officieusement que Mr le Président du CG bloquait notre subvention sur pression du Conseiller Général de Champagnole nous demandons une rencontre à Mr RAQUIN Président du Conseil Général où il nous indique **clairement qu'il conditionnait le versement de la subvention au retrait des recours dans le dossier de Champagnole**.

Face à la violence d'une telle attaque contre JNE nous sommes en droit de nous interroger :

Pourquoi cette démarche qui peut s'assimiler à **un chantage** ?

POURQUOI CETTE CONFUSION ENTRE DOSSIER LOCAL ET DÉPARTEMENTAL

Pourquoi cette attaque de Mr le Maire de Champagnole contre notre association et sur le motif d'une procédure pourtant tout à fait légale et démocratique et pourquoi Mr le Maire de Champagnole attaque-t-il uniquement et précisément JNE alors que plusieurs autres acteurs locaux sont impliqués dans ces démarches de recours ?

Pourquoi cette pression de Mr le Président du Conseil Général **pour enterrer le recours de JNE** et pourquoi s'immisce-t-il ainsi sur un **dossier spécifiquement municipal** sur pression d'un des conseillers de l'assemblée départemental alors qu'un grand nombre de conseillers généraux de tous bords politiques nous déclarent en aparté apprécier le travail que notre association réalise ?

Nous avons des hypothèses mais avons évité jusqu'à ce jour de porter ce débat sur la place publique : nous nous sommes montrés ouverts au dialogue mais à présent c'est notre survie qui est en jeu et nous ne resterons pas silencieux plus longtemps face à une situation inique et contraire au sens que nous nous faisons de la démocratie. Nous refusons par ailleurs de nous faire enfermer dans un débat politique au sein de l'assemblée départementale et tenons à affirmer que nos démarches sont exclusivement environnementales : JNE et ses différentes associations regroupent des personnes de toutes opinions et nos actions sont déconnectées de toute option ou stratégie politicienne. Nous affirmons aussi que JNE n'a aucune vocation à pratiquer l'opposition aux décisions des élus et au contraire offre aux communes une multitude d'actions environnementales appréciées par un très grand nombre de maires, ce dont nous a fait part encore récemment le plus en vue d'entre eux le président de leur association nationale.

Mais nous n'acceptons pas d'être considérée comme une bonne association seulement quand nous organisons des sorties nature ou effectuons le nettoyage de mares etc...

Nous lançons donc un appel solennel

Aux élus et aux citoyens pour sauver la liberté de parole des défenseurs de l'environnement et pour la survie de JNE

Merci de votre soutien par tous les moyens, dont notamment l'adresse mail suivante :

sauvonsjne@jne.asso.fr

Plus de détails sur ce dossier :

Le Conseil Général du Jura veut-il la disparition de Jura Nature Environnement ?

C'est en tout cas l'interprétation que l'on peut faire du blocage qu'il pratique concernant la subvention qui nous a été attribuée le 25 juin 2010 par sa Commission permanente.

En effet si cette subvention ne nous est pas versée comme elle le devait avant la fin de l'année et alors que tout le travail que cette subvention finance a déjà été réalisé, JNE sera contraint de licencier ses 2 salariés dans 2 mois

Les faits

Le 25 juin 2010 Mr Président du Conseil Général nous annonce par courrier que la Commission permanente du Conseil Général a décidé (NB : à la presque unanimité) de nous allouer une subvention de 20 000€ pour nos actions de sensibilisation environnementale

Nous découvrons le 30 septembre 2010 dans un article de presse les menaces que profère de Mr le Maire de Champagnole Conseiller Général contre notre subvention suite au recours, que notre association a déposé, pour des raisons environnementales, et avec d'autres entités locales, contre des projets d'aménagements commerciaux démesurés.

-pour mémoire : alertés par des associations locales nous contestons par une voie parfaitement légale et démocratique la débauche d'utilisation de terrains non bâtis et dans une démarche urbanistique qui ne prend aucun compte les exigences du respect de l'environnement et qui conduira à la disparition de terres agricoles ou disponibles pour d'autres aménagements dans une perspective de développement durable. Nous ne faisons en cela que mettre en avant les engagements pris par le conseil général et l'association des maires du jura dans sa charte « Agriculture Urbanisme et Territoires du Jura ». Nous ne faisons que mettre en avant les engagements du grenelle de l'environnement qui fixe notamment comme objectif « de concevoir l'urbanisme de façon globale et créer un lien entre densité et niveau de desserte par les transports en commun 'Nous ne faisons que mettre en avant les déclarations d'intentions partout entendues des élus communaux de pratiquer un développement urbanistique responsable et durable-

Nous rappelons que nous avons été désignés membre de la CDAC par la Préfecture, que cette commission siège pour entériner des projets sans qu'il soit possible de les amender et que la seule possibilité qui restait pour nous était de déposer un recours au vu des éléments non compatibles à nos yeux avec la prise en compte des données environnementales-

Nous apprenons officieusement que Mr le Président du CG bloque notre subvention sur pression du Conseiller Général de Champagnole

Lors d'un rencontre que nous demandons à Mr RAQUIN Président du CG celui-ci a clairement conditionné le versement de la subvention au retrait des recours du dossier de Champagnole.

Le 25 novembre 2010 nous adressons un courrier resté sans réponse à Mr le Président et à tous les Conseillers Généraux du Département leur demandant de se prononcer sur le déblocage de cette subvention...

Face à la violence d'une telle attaque contre JNE nous sommes en droit de nous interroger :

Pourquoi nous mettre face à l'alternative inacceptable -d'une démarche qui peut s'assimiler à un chantage- sans issue laissée à la concertation et pour une affaire qui n'a rien à voir avec la mission de l'assemblée départementale ?

POURQUOI CETTE CONFUSION ENTRE DOSSIER LOCAL ET DÉPARTEMENTAL

Pourquoi cette attaque de Mr le Maire de Champagnole contre notre association et sur le motif d'une procédure pourtant tout à fait légale et démocratique : Mr PERNOT a même parlé de « déni de démocratie » à propos de ce recours or on apprend cette semaine que sa municipalité engage à une deuxième reprise ce même type de démarche contre l'Etat à propos du dossier de l'hôpital de Champagnole !

Pourquoi Mr le Maire de Champagnole attaque-il uniquement et précisément JNE alors que plusieurs autres acteurs locaux sont impliqués dans ces démarches de recours ?

Pourquoi 5 jours après une rencontre à Champagnole que nous avons acceptée dans un souci de conciliation afin de faire le point sur ce dossier des Hypers et où étaient réunis des représentants de notre association, le Maire de cette ville, ses adjoints et ses responsables techniques et à l'occasion de laquelle semblaient admises nos observations environnementales, Mr le Maire a brutalement mis fin à tout dialogue ?

Pourquoi une telle mise en cause d'une association par les élus de notre département pour une démarche légale et conduite dans le respect de la démocratie ?

Pourquoi cette pression de Mr le Président du Conseil Général pour enterrer le recours de JNE et pourquoi s'immisce-t-il ainsi sur un dossier spécifiquement municipal sur pression d'un des conseillers de l'assemblée départemental alors qu'un grand nombre de conseillers généraux de tous bords politiques nous déclarent en apparte apprécier le travail que notre association réalise ?

Les hypothèses

Mr le Maire de Champagnole ne veut-il pas, par pure stratégie politique locale, nous faire endosser le rôle de bouc émissaire dans une affaire de bataille économique locale générant une profusion de projets commerciaux à Champagnole qu'il avoue lui-même non viables ? Confronté au dilemme de devoir choisir entre des investisseurs locaux qui se déchirent entre eux et le projet d'une enseigne nationale qu'il voit économiquement porteuse pour sa ville cela le dispenserait de se poser en arbitre. Souhaite-il même que ces recours soient retirés ?

De plus en s'attaquant spécifiquement à notre association cela lui évite de contrarier les autres porteurs de recours qui font partie de ses administrés

En habile manœuvre politique Mr PERNOT, dans un premier temps remonte ses collègues Conseillers Généraux contre une association environnementale qui « ferait de l'opposition aux décisions des élus » et dans un deuxième temps il utilise l'opposition gauche droite pour coaliser ses partenaires contre nous.

Mais pourquoi Mr le Président donne t-il une telle caution à cette démarche en optant pour une décision inique ? cherche-il à nous faire « porter le chapeau environnemental » de difficultés qu'il rencontre avec des dossiers sur lesquels il s'est engagé et qui portent atteinte à des espaces ou espèces protégées par l'état ? veut-il donner des gages à ces quelques uns (en voie de disparition) qui considèrent que « l'environnement ça commence à bien faire » et qui pensent encore que la préservation des espaces et des espèces protégées est un frein au développement économique ?

Nous avons évité jusqu'à ce jour de porter ce débat sur la place publique : nous nous sommes montrés ouverts au dialogue mais à présent c'est notre survie qui est en jeu et nous ne resterons pas silencieux plus longtemps face à une situation inique et contraire au sens que nous nous faisons de la démocratie

Nous refusons par ailleurs de nous faire enfermer dans un débat politique au sein de l'assemblée départementale et tenons à affirmer que nos démarches sont exclusivement environnementales : JNE et ses différentes associations regroupent des personnes de toutes opinions et nos actions sont déconnectées de toute option ou stratégie politicienne

Nous affirmons aussi que JNE n'a aucune vocation à pratiquer l'opposition aux décisions des élus et au contraire offre aux communes une multitude d'actions environnementales appréciées par un très grand nombre de maires, ce dont nous a fait part encore récemment le plus en vue d'entre eux le président de leur association nationale

Avec JNE, association reconnue d'intérêt général agréé pour la protection de la nature, c'est 40 années d'engagement et d'actions pour la défense de l'environnement, ce sont 25 associations de protection de la nature fédérées, c'est la création d'associations emblématiques pour le jura comme AJENA, ATHENAS les CPIE etc., ce sont une multitude d'animations natures réalisées (plus de 50 cette année) , ce sont de multiples représentations administratives et légales dans des institutions, c'est la formation de stagiaires, c'est une revue nature appréciée ...

Il faut rappeler aussi que JNE fonctionne beaucoup grâce au bénévolat et on peut considérer qu'un euro consacré à JNE c'est plus de 10 fois plus de gagné pour la collectivité du fait du travail gratuit qu'il génère.

Nous n'acceptons pas d'être considérée comme une bonne association seulement quand nous organisons des sorties nature ou effectuons le nettoyage de mares etc.

Nous lançons donc un appel solennel

à Mr le Président du Conseil Général pour qu'il respecte la parole donnée

à tous les Conseillers Généraux de tous bords politiques pour que soit respecté l'engagement pris le 28 juin 2010

à tous les élus de toutes obédiences dont l'attachement déclaré à la préoccupation environnementale n'est pas que de circonstance

à tous les jurassiens soucieux avec nous de préserver dans notre département notre cadre de vie, notre santé et nos emplois dans le cadre d'une économie respectueuse de notre planète

et à tous ceux qui pensent comme nous qu'on ne protège pas notre environnement en cherchant à bâillonner ceux qui la défendent

Que personne ne doute qu'en cherchant à détruire JNE ce n'est pas sa parole que l'on arrêtera mais tout le travail d'animation en faveur de la nature qu'il n'aura plus alors les moyens de faire

L'environnement est en danger, Jura Nature Environnement est en danger ... nous souhaitons que les citoyens réagissent en faisant part de votre soutien par tous moyens dont notamment à l'adresse mail

sauvonsjne@jne.asso.fr

A l'avance, merci de votre soutien !